

Lutte contre la toxicomanie - Achat d'un caméscope

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Conformément aux orientations définies par le Conseil Municipal le 18 mai 1992, dans le respect de la complémentarité des interventions de la Police Nationale et de la Ville, tant pas sa Police Municipale que par sa politique de prévention, la Commission «Prévention-Formation et Emploi des Jeunes - Animation Socio-Culturelle» propose au Conseil Municipal de doter la Police Nationale d'un caméscope et de ses accessoires.

Cette caméra vidéo sera affectée aux unités spécialisées dans la lutte contre la toxicomanie, afin de les équiper d'un matériel performant qui leur fait défaut actuellement pour effectuer le repérage discret des trafiquants et des lieux d'échanges de la drogue à Besançon.

Ainsi le Conseil Municipal réaffirmera sa volonté de voir mener la lutte contre la toxicomanie selon deux volets distincts et complémentaires :

- la prévention et le traitement, parties intégrantes de sa politique de prévention, marquée notamment par la convention signée avec l'Association Espoir Drogue (Conseil Municipal du 17 février 1992),
- la répression du trafic et des trafiquants qui est du rôle de l'État et de la Police Nationale, que la Ville de Besançon entend aider dans la mesure de ses compétences.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette proposition et en cas d'accord :

- à imputer la dépense d'un montant de 11 080 F sur le chapitre 910.2147.00509.47040 qu'il convient d'abonder par un transfert de crédit d'égale montant du chapitre 945.92.635 code service 47040,

- à voter au budget supplémentaire de l'exercice courant les crédits nécessaires à l'opération de mise à disposition de la Police Nationale du matériel sus-indiqué, à savoir :

- * en recettes : 11 080 F au chapitre 910.2147.00509.47040,
- * en dépenses : 11 080 F au chapitre 910.28.00509.47040.

Mme FOLSCHWEILLER : Je ne voudrais pas trop allonger les débats qui sont longs ce soir.

Je veux simplement dire que nous avons eu un débat en commission, lorsque j'ai fait part de mes réticences sur ce projet d'achat d'un caméscope pour la Police Nationale. Si un effort a été fait dans le domaine de la prévention en signant la convention avec Espoir Drogue, il faut le souligner car c'est important, c'est dans ce sens-là, à mon avis, que la Ville doit continuer d'œuvrer et poursuivre la prévention en augmentant le nombre des éducateurs dont l'objectif était d'atteindre 13 ou 15 comme nous l'avait dit l'Adjoint lors du débat.

Quant au problème de la répression, du trafic et des trafiquants, il nous avait bien été précisé que cela relève de l'État et de la Police Nationale. Aussi, je pense que l'achat du caméscope ne devrait pas être à la charge de la Ville. On pourrait aller plus loin dans le débat en disant que la répression de la toxicomanie dépasse largement le cadre local et nécessiterait bien d'autres mesures pour être efficace mais c'est un autre débat qu'il n'y a pas lieu d'entamer maintenant. Pour ma part, je m'abstiendrai sur cette question.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est vrai que cet achat de camescope va dans le sens d'une aide ponctuelle de la Ville à la Police Nationale dans le rôle qui est le sien, la répression du trafic de drogue. Précédemment nous avons, par l'achat d'un micro-ordinateur je crois, apporté aussi un type d'aide qui est un petit peu du même genre mais je comprends que certains esprits y voient là une introduction dans le rôle de la Police Nationale. Ce n'est pas le cas, il s'agit simplement d'une aide très ponctuelle.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Budget et Animation-Formation-Prévention, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 5 abstentions, adopte la proposition du Rapporteur.